

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi douze décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire le quatre décembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian CHORIER, Maire.

Etaient présents : M.M Christian CHORIER, Maurice DE KONINCK, Jean-Sébastien DELAVILLE, Françoise BLANCHARD, Francis BOGAERT, Dominique CHRISTIEN, Daniel ROISIN, Denis SCHWEITZER, Marie Françoise VANIER, Patrick ALLUYN, Wilfried BLANCHARD, Martial DE KONINCK, Bernard FEUTRIE, Jacques GHESQUIERE, Lucile GILBERT, Jacqueline HENO, Martine MALLINJOURD, Jacques MANACH, Odile MASSELIN, Danièle PEARCE et Danièle ZWARTS

Absents excusés : Joseph SAAB, Joëlle AVRIL, Patrick BOULANT, Béatrice BROUTELAND, Marie-Noëlle DE SOUSA, Moïse GERMANY, Laura LEPLEUX, Olivier SCHNEEBERGER, Laurent SEROUGE, Clément VANDEPUTTE.

Procurations : Joseph SAAB a donné pouvoir à Daniel ROISIN
Patrick BOULANT a donné pouvoir à Christian CHORIER

Secrétaire de séance : Bernard FEUTRIE

Délibération n° 64 Décision modificative n° 5/ Régularisation d'écriture :

Provenance	Destination
D 022 dépenses imprévues	D 65548 autres contributions
5000 €	5000 €

Délibération n° 65 Modification n°2 PLU de Ressons L'Abbaye - enquête publique

M. Maurice DE KONINCK, Maire délégué de La Drenne explique la modification n°2 du PLU de Ressons L'Abbaye.

Le PLU de la commune déléguée de Ressons L'Abbaye a été approuvé le 17 mars 2010 et modifié le 19 décembre 2016, une délibération en date du 28 septembre 2018 approuve à l'unanimité l'intérêt de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU et le reclassement de cette zone en zone 1AU.

Considérant que les capacités d'urbanisation de la zone UA ont été exploitées en quasi-totalité, que les autorisations d'aménagement de la zone 1AU ont été accordées et les terrains concernés sont en cours de construction, de plus qu'une forte demande de terrains constructibles est enregistrée sur le territoire de La Drenne.

Qu'en date du 16 novembre 2018, le Tribunal Administratif d'Amiens a désigné en qualité de commissaire enquêteur M. Bernard KEMPF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (à l'exception de Mme Marie-Françoise VANIER qui n'a pas pris part au vote) décide :

- de modifier le PLU de Ressons L'Abbaye
- de soumettre à enquête publique la modification n°2 du PLU de Ressons L'Abbaye

DGF comptage des voies communales

Monsieur le Maire explique que les chiffres actuels sont conformes, le dossier est retiré de l'ordre du jour.

Délibération n°66 : Fixant la nature et la durée des autorisations spéciales d'absences

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, conformément à l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les modalités d'attribution d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux.

Après avis du Comité Technique en date du 23 novembre 2018,

Le Maire propose à l'assemblée de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'évènement	Durées proposées
Liées à des événements familiaux	
<u>Mariage ou PACS :</u>	
- de l'agent	5 jours
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	1 jour
- d'un ascendant, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, neveu, nièce, petit-fils, petite-fille, oncle, tante de l'agent ou du conjoint	1 jour
<u>Décès, obsèques ou maladie très grave :</u>	
- du conjoint (concubin pacsé)	3 jours
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	3 jours
- du père, de la mère de l'agent..... ou du conjoint	3 jours 1 jour
- des autres ascendants de l'agent ou du conjoint	1 jour
- du gendre, de la belle-fille de l'agent ou du conjoint	1 jour
- d'un frère, d'une sœur	1 jour
- d'un oncle, d'une tante, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un neveu, d'une nièce, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, de l'agent ou du conjoint	1 jour
Liées à des événements de la vie courante et des motifs civiques	
Concours et examens en rapport avec l'administration locale	Nombre de jours des épreuves

Don du sang	Déplacement + durée nécessaire
Aide à la procréation médicale assistée	Durée de l'examen
Déménagement du fonctionnaire	1 jour
Garde d'enfant malade	6 jours
Représentant de parents d'élèves aux conseils d'école, d'administration, de classe et commissions permanentes des lycées et collèges Commission spéciale pour l'organisation des élections aux conseils d'école	Durée de la réunion
Assesneur - délégué de liste / élections prud'homales	Durée de la réunion
Assesneur – délégué / élections aux organismes de Sécurité Sociale	Durée de la réunion
<u>Liées à des motifs syndicaux et professionnels</u>	
Congrès ou réunion des organismes directeurs des unions/fédérations/confédérations de syndicats non représentés au conseil commun de la fonction publique	10 jours/an par agent
Congrès ou réunion des organismes directeurs des organisations syndicales et des unions /fédérations/confédérations de syndicat représentés au conseil commun de la fonction publique	20 jours /an par agent
Congrès ou réunions des organismes directeurs d'un autre niveau (section syndicale)	1 heure d'absence/1000 heures pour l'ensemble des agents
Représentants et experts aux organismes statutaires (CCFP CT CHSCT CSFPT CAP CNFPT...)	Autorisation accordée sur présentation de la convocation
Visite médicale devant le médecin de prévention dans le cadre de la surveillance médicale obligatoire des agents (tous les 2 ans) Examen médicaux complémentaires soumis à des risques particuliers handicapés et femmes enceintes	Durée de l'examen

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 59,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents les congés et autorisations d'absences définies ci-dessus.

Délibération n°67 : Investissement rue de Valeureux/demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR

Monsieur le Maire expose que les constructions du lotissement des Merlettes, étant à ce jour terminées, il est nécessaire et urgent de procéder à l'aménagement de la rue de

Valeureux qui dessert ce lotissement et l'accès à la salle polyvalente.
Cette voie est dégradée sans bordure ni trottoir, pose désormais un important problème sécuritaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'engager sans délais les travaux conformément à l'étude faite par l'ADTO pour un montant s'élevant à la somme 214 522, 00 € HT
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 39 %,
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 45%, (le montant de la dépense subventionnable étant plafonné à 150 000 €).

Délibération n°68 : Investissement rue du Faubourg/demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR

Monsieur le Maire explique que la rue du Faubourg est détériorée, il est nécessaire d'aménager cette rue pour permettre aux piétons et aux véhicules de l'emprunter en toute sécurité, notamment pour les enfants venant du lotissement des Merlettes, de la rue de Valeureux et se rendant à l'école ou à l'arrêt de bus situé rue de Ressons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'engager les travaux conformément à l'étude faite par l'ADTO pour un montant s'élevant à la somme 126 314 € HT
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 35 %,
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 45 %

Délibération n°69 : Investissement Rue de la Procession /demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR

Monsieur le Maire expose au conseil qu'aucun aménagement n'a été réalisé rue de la Procession. Plusieurs logements ont été créés ces dernières années, ce qui a augmenté le passage des véhicules dans cette rue très ancienne et très détériorée.

Des travaux sécuritaires doivent être engagés pour les riverains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'aménager la rue de la Procession
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 39 %,
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 41 %

Délibération n°70 : Investissement Rue Désiré Prévoté /demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de réaménager les trottoirs dans la traversée de Ressons l'Abbaye sur la Rue Désiré Prévoté (RD 927), les trottoirs sont dégradés et doivent être remis en état. Il est impératif d'assurer la sécurité des piétons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'aménager la rue de la Procession
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 39 %,
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 41 %

Délibération n°71 : Investissement Ruelle Louvet /demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité d'aménagement la Ruelle Louvet et accès de l'école par le Chemin du Tennis.

Il est aujourd'hui impératif de créer un trottoir afin de sécuriser le passage des piétons, notamment pour les enfants se rendant à l'école, de pouvoir se déplacer en toute sécurité.

De même l'accès à l'école, via le Chemin du Tennis, est très dégradé et doit faire l'objet d'un aménagement de la voie afin d'une part, d'arrêter l'infiltration des eaux de pluie qui détériore la chaussée d'année en année, d'autre part, refaire le bordurage pour sécuriser l'accès aux piétons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'aménager la Ruelle Louvet et l'accès à l'école par le Chemin du Tennis,
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 39 %,
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 41 %

Délibération n°72 : Reprises concessions cimetière de Le Déluge demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 décembre 2017 sollicitant une demande de subvention pour la reprise des concessions au cimetière de Le Déluge auprès du Conseil Départemental et auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de maintenir la demande de subvention pour l'année 2019 auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40 % et auprès du Conseil Départemental à hauteur de 39 %

Délibération n°73 : remplace la précédente/ Achat licence IV /commerce de Ressons l'Abbaye

Monsieur le Maire explique que le commerce de Ressons l'Abbaye est en liquidation judiciaire, la licence IV sera mise aux enchères avant la fin du mois, avec une mise à prix de 2000 €.

Il est nécessaire que cette licence reste sur la commune, Monsieur le Maire propose donc, d'acquérir cette licence et de la céder en temps opportun à un futur repreneur du fonds de commerce afin, dans le cadre de notre développement économique, de continuer l'activité commerciale dans notre commune.

Après avoir entendu le Maire dans ces explications complémentaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents

- d'acquérir la licence pour un montant maximum de 3000 euros plus les frais de vente et d'imposer que cette licence ne soit pas à ce jour exportable
- Autorise le Maire à négocier la transaction et à signer tous documents relatifs à l'acquisition de cette licence.

Monsieur le maire souhaite préciser l'ordre de priorité des dossiers de subventions :

- 1 Aménagement de la Rue de Valeureux
- 2 Aménagement de la Ruelle Louvet
- 3 Aménagement de la Rue du Faubourg
- 4 Aménagement de la Rue de la Procession
- 5 Reprise du Cimetière communal de Le Déluge
- 6 Réaménagement de la rue Désiré Prévoté

Questions diverses

Monsieur le Maire explique au conseil que la commission électorale actuellement en place est supprimée.